

BOURSES DE RAYONNEMENT SCIENTIFIQUE FACULTÉ DE MÉDECINE

(Sciences fondamentales et Sciences de la santé)

ÉDITION HIVER 2024

La Faculté de médecine offre des bourses, **d'un montant allant jusqu'à 1000 \$***, afin de permettre aux étudiants de participer à des congrès scientifiques reconnus dans leur domaine de recherche. Les bourses sont accordées au mérite suite à l'étude des dossiers de candidature.

**Le montant et le nombre de bourses varient en fonction des disponibilités financières. La limite d'une bourse par étudiant par année prévaut.*

ADMISSIBILITÉ

Sont admissibles, les étudiants de la Faculté de médecine :

- inscrits en dernière année d'un programme de premier cycle (baccalauréat ou doctorat en médecine).
- inscrits à un programme de recherche de cycles supérieurs (M. Sc., Ph. D. ou maîtrise professionnelle avec travail dirigé).
- qui n'excèdent pas le 6^e trimestre d'inscription à la maîtrise ou le 15^e au doctorat.
- qui participent en présentiel à un congrès d'envergure nationale (hors Québec) ou internationale, à titre de 1^{er} auteur d'une présentation orale ou par affiche (les participations virtuelles ne seront pas considérées).
- dont le congrès se tient entre le **1^{er} janvier et le 15 mars 2024**. Les étudiants qui participent à un congrès après la date du 15 mars 2024 pourront soumettre leur candidature au prochain concours prévu au trimestre d'Été 2024.

Les étudiants ayant obtenu une ou des bourses qui couvrent l'entièreté des frais associés à la participation à un congrès (inscription, repas, hébergement, transport, etc.) ne sont pas admissibles à cette bourse.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Chaque dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

1. Le formulaire de demande.
2. Le résumé de communication soumis pour présentation orale ou par affiche.
3. Une copie du courriel du comité organisateur confirmant l'acceptation du résumé.
4. Une preuve de participation au congrès.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

La Faculté de médecine se réserve le droit d'annuler la bourse, sans préavis, dans le cas de non-respect de ses règles d'attribution ou d'une fausse déclaration.

ACCEPTATION DE LA BOURSE ET CONDITION DE PAIEMENT

Le récipiendaire de la bourse de rayonnement doit faire part de son acceptation au plus tard quinze (15) jours calendrier suivant l'avis transmis par courriel confirmant l'attribution, sinon la bourse sera annulée.

La bourse est versée directement au récipiendaire en un seul versement.

DATE IMPORTANTE

Date limite de dépôt des candidatures : **15 mars 2024**

À la suite de la participation au congrès, les candidats doivent transmettre leur **dossier complet en un seul fichier .pdf** (mode *Imprimer/Adobe PDF* pour réduire la taille du fichier), identifié à leur nom (NOM_Prénom_Rayonnement_H2024.pdf) à bourses-sf-ss@med.umontreal.ca. Les résultats seront communiqués en avril 2024.

FORMULAIRE DE DEMANDE - HIVER 2024

BOURSE DE RAYONNEMENT SCIENTIFIQUE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

(Sciences fondamentales et Sciences de la santé)

Date limite : 15 mars 2024

IDENTIFICATION DE L'ÉTUDIANT

Nom (nom de famille, prénom)	Matricule	Statut de résidence canadienne
Adresse personnelle (exigée)	Courrier électronique	
	Cycle	Trimestre d'inscription initiale
Programme en cours (ex. : Maîtrise en biochimie) :		

IDENTIFICATION DU DIRECTEUR DE RECHERCHE

Nom (nom de famille, prénom)	Courrier électronique
Département	

PROJET DE RECHERCHE

Titre du projet de recherche de l'étudiant :
Mots clés définissant le champ d'études / discipline :

DESCRIPTION OFFICIELLE DU CONGRÈS

Nom complet du congrès scientifique et lien web :
Thématique principale :
Lieu et date :
Présentation : orale affiche

NOM, prénom : _____

FRAIS ENCOURUS

Indiquer les frais encourus (\$ CAN) pour chacune des catégories.

Inscription au congrès :	Hébergement :	Repas :
Transport :		
Voiture		
Train		
Avion		
Total des frais encourus :		

**Au besoin, les reçus des dépenses pourraient être demandés.*

ATTESTATION

Nous attestons que les frais associés à la participation de l'étudiant à ce congrès n'ont pas été acquittés par une autre source de financement.

Nous attestons que seulement une portion des frais a été remboursée.

Montant total reçu :

Un étudiant ayant obtenu une ou des bourses qui couvrent l'entièreté des frais associés à la participation au congrès (inscription, repas, hébergement, transport, etc.) n'est pas admissible à cette bourse.

Nom et prénom de l'étudiant	Signature	Date
-----------------------------	-----------	------

Directeur de recherche ou professeur ayant supervisé les travaux menant à la présentation :

Nom et prénom du directeur/professeur	Signature	Date
---------------------------------------	-----------	------

DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Résumé de communication soumis pour présentation orale ou par affiche;
- Copie du courriel du comité organisateur confirmant l'acceptation du résumé;
- Preuve de la participation au congrès (ex. : certificat de présence, porte-nom de l'événement, lettre du directeur de recherche attestant la présence au congrès, photo de l'étudiant sur le site du congrès).